

Congé du bailleur pour motif légitime et sérieux

Modèle de lettre donné à titre indicatif, destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL du Tarn.

Référence :

Article 15 de la loi du 6/7/89

Coordonnées du bailleur

Coordonnées du locataire

A..... ,

Le

Lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre (baux conclus après le 27/3/2014)

Objet :

Congé pour motif légitime et sérieux

Madame, Monsieur,

Votre contrat de location concernant le logement situé..... prend fin le.....

Nous vous donnons, par la présente, congé pour ce logement, conformément à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989. Le congé est motivé par le (les) motifs légitimes et sérieux suivants :

.....
.....

Le bail se termine le....., date à laquelle les lieux devront être libérés. Vous pouvez toutefois quitter les lieux avant la fin du bail, si vous le souhaitez et sans préavis. Vous ne serez redevable des loyers et des charges que pour la période où vous aurez effectivement occupé les lieux (*art. 15-I de la loi du 6/7/89*).

Nous vous proposons d'établir les modalités de visites du logement afin de concilier dans la mesure du possible nos intérêts respectifs et d'établir l'état des lieux de sortie ainsi que la remise des clés le

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

ATTENTION : Si le bail a été signé par plusieurs locataires, chacun doit être destinataire du congé. Le bailleur doit donc adresser un congé par titulaire du bail (par exemple : un courrier par colocataire ou par titulaire d'un PACS). Si les locataires sont mariés, deux courriers doivent être envoyés à chacun des époux.
